DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
A S.E. IL SIGNOR HABTEMARIAM SEYOUM TEKIE,
NUOVO AMBASCIATORE DI ETIOPIA PRESSO LA SANTA SEDE*

Venerdì, 10 marzo 1989

1. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'occasion de cette présentation des Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Éthiopie près le Saint-Siège.

J'ai fort apprécié l'hommage que vous m'avez adressé au nom de votre Président, son Excellence M. Mengistu Hailemariam, du gouvernement et du peuple éthiopien. Je vous prie de bien vouloir transmettre mes meilleurs vœux de paix et de bien-être à toute la population de votre pays.

Comme votre Excellence l'a mentionné, la coopération entre le Saint-Siège et votre gouvernement remonte aux relations que l'ancien État d'Éthiopie a entretenu avec le Saint-Siège pendant de nombreux siècles. A la base de ce rapport se trouvent le profond respect et la grande estime que le Saint-Siège a pour les riches traditions culturelles et religieuses du peuple éthiopien et de l'Église copte orthodoxe à laquelle appartiennent un grand nombre de vos concitoyens.

C'est justement à cause de ces liens de longue date, que le Saint-Siège a suivi avec douleur la situation de détresse de la population. Le monde entier a été témoin des effets dévastateurs de la famine et bien que l'importante démonstration de solidarité de la part de la communauté internationale, ainsi que des groupes privés, ait été reçue avec gratitude, il reste cependant un sentiment de frustration parce qu'on n'a pas fait, ou qu'on n'a pas pu faire plus, pour sauver des vies humaines.

2. Excellence, vous avez fait allusion à la priorité donnée à la lutte contre les maladies ainsi qu'aux possibilités de progrès dans le domaine de l'éducation et dans le domaine économique. Ceci demande un très grand effort de la part de toute la nation et il est important de pouvoir compter

sur la collaboration gratuite et intelligente de tous les secteurs de la population. Le développement sous-entend le désir d'un peuple de surmonter les situations négatives. Il ne peut pas s'établir sans la participation et la collaboration de tous. Il commence et peut s'accomplir avec le dévouement de chaque peuple à son progrès social (cf. Sollicitudo rei socialis, 44).

Affirmer ceci ne nie en aucune façon le besoin d'aide de la communauté internationale, mais souligne le fait que ce sont les nations en voie de développement elles-mêmes qui doivent avant tout être responsables de la création des conditions de paix intérieure et du respect des droits légitimes des citoyens au service du bien commun, de sorte qu'un vrai développement soit possible.

3. La communauté catholique en Éthiopie se bat autant qu'elle peut pour s'engager activement dans le processus de développement. Avec ses organismes éducatifs et caritatifs l'Église défend et promeut la dignité humaine en s'occupant de la nutrition et de la santé, de l'éducation générale, de la vie de famille et de l'intégrité morale, toujours bien entendu dans le cadre du rapport entre l'homme et Dieu. En tout ceci elle poursuit sa mission religieuse et humanitaire.

De l'État, elle cherche avant tout la garantie et la protection de la liberté religieuse qui est un droit inaliénable de chaque individu. A ce propos, je voudrais répéter ce que j'ai écrit dans mon message pour la journée mondiale de la paix en 1988: «La liberté de l'individu de chercher la vérité et la profession correspondante à ses convictions religieuses doit être particulièrement garantie au sein de la structure juridique de la société, c'est à dire qu'elle doit être reconnue et confirmée par le droit civil, comme un droit personnel, inaliénable, afin d'être protégée contre toute sorte de contraintes de la part d'individus, de groupes sociaux ou de n'importe quel pouvoir humain» (n.1).

Loin d'être une notion abstraite, la liberté de religion touche profondément la vie des individus et des sociétés.

4. A cette occasion je désire souligner la grande sollicitude avec laquelle le Saint-Siège suit la situation souvent oubliée de conflits armés dans certaines régions où les secours humanitaires sont difficiles. Je prie pour qu'une solution soit trouvée sur les bases d'une reconnaissance franche et véritable des droits de ceux qui sont concernés, et qu'un arrêt rapide des hostilités puisse avoir lieu à la suite d'une entente réciproque.

J’espère très ardemment, Monsieur l’Ambassadeur, que par votre mission, les bonnes relations qui existent entre la République populaire d’Éthiopie et le Saint-Siège seront davantage renforcées et je vous assure que, dans vos efforts, vous aurez la coopération et l’assistance des dicastères du Saint-Siège.

J’invoque sur vous et le peuple d’Éthiopie les bénédictions abondantes de Dieu Tout-Puissant.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 17, p. 13.

© Copyright 1989 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana